39 Bd Berthier
75847 Paris Cedex 17
www.spa.asso.fr

Interdire la vente des animaux par les petites annonces

Face au trafic et aux abandons, la SPA demande au gouvernement une interdiction de cession, à titre gracieux ou onéreux, des animaux de compagnie par le biais des petites annonces.

Chaque année, 1 million de chiens et de chats sont « produits » pour le marché français. Ils sont très fréquemment vendus par le biais de petites annonces dans des journaux gratuits ou d'informations. Ces mêmes publications sont les lieux privilégiés de trafics d'animaux en tout genre.

La SPA, qui lutte notamment contre ce genre de trafics, ne peut supporter plus longtemps cette situation.

Par conséquent, les soussignés se joignent à la Société Protectrice des Animaux et demandent l'interdiction de cession, à titre onéreux ou gracieux, d'animaux domestiques par le biais de petites annonces.

NOM	ADRESSE	SIGNATURE

NOM	ADRESSE	SIGNATURE

<u>Adresser la pétition à</u> :

SPA
39 Bd Berthier
75847 Paris Cedex 17